



CREA DESIGN

CONCEPTION REALISATION RENOVATION CABINET DENTAIRE & MEDICAL

Qui sommes nous?



Conception

Création de concepts avec nos décorateurs et architectes d'intérieur

Etudes

Etudes de faisabilité, esquisses, APS, APD, plans Pro, plans d'Exécution, élévations et perspectives, sélection méthodique des matériaux, économie de projets

Travaux

Préparation, coordination et réalisation des chantiers

Maintenance

Services aux entreprises et exploitation de bâtiments multi-sites et multi-techniques, petits travaux de rénovation

20 ans de savoir-faire...

Forces

Une équipe dédiée

Chefs de projets,
Architectes diplômés d'état,
Architectes d'intérieur
Dessinateurs projets
Conducteurs de travaux et chefs de projet
Economistes de la construction

Un réseau de partenaires

400 partenaires qualifiés et spécialisés
Des sous-traitants locaux
Périmètre national

Une évaluation continue

Démarche RSE Groupe
Certification ISO 9001
Certification ISO 14001
Process qualité et service achat intégré
Assurances RC et décennales



Valeur ajoutée

Une culture du résultat et du respect des engagements

Une relation simplifiée avec une vraie proximité

L'investissement de nos équipes qui oeuvrent pour répondre à vos besoins

Un savoir-faire multi-techniques, multi-services et multi-sites

Modes d'exécution

1 Contractant général

Nous vous accompagnons dans la globalité de votre projet, de l'idée à la livraison clé en mains. De la conception à la réalisation en passant par la gestion administrative, commerciale et le pilotage technique du chantier. Nous sommes le chef d'orchestre de votre projet mené en toute sérénité avec la garantie de la maîtrise des risques et de votre budget.

2 Entreprise générale

Votre projet est déjà défini dans sa phase d'étude, nous vous accompagnons dans sa traduction, son chiffrage et nous réalisons les plans d'exécution. Nous menons à bien votre projet en cohérence avec le prix et les délais définis en amont.



01

EDL

Etat des lieux

ESQ
Esquisses

02

... concevoir et réaliser vos projets.

03

APS
Avant Projet
Sommaire

05

APD
Avant Projet Définitif

AT . PC . DP
Dossiers
administratifs

04

PRO . TRAVAUX
Gestion du Chantier

06

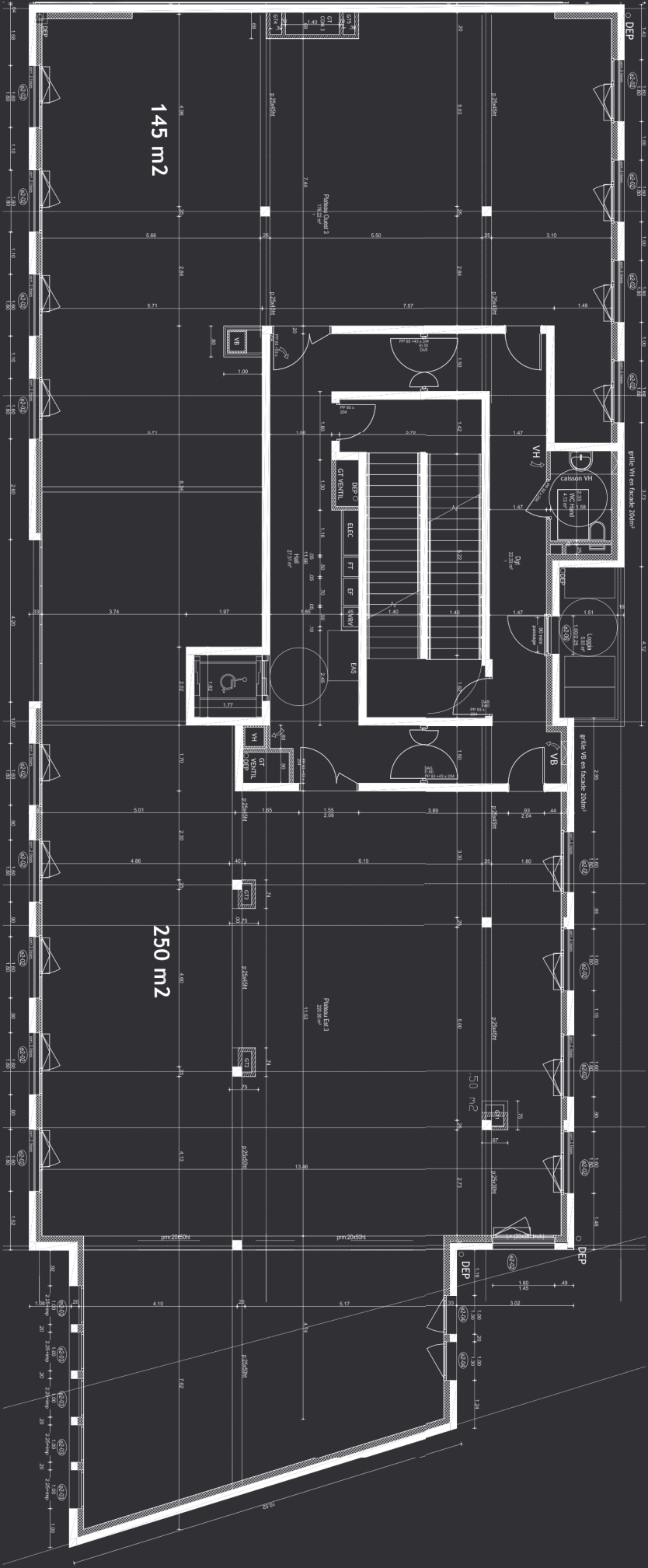
EDL Etat des lieux

01



Notre première mission
«Etat des lieux»
nécessite de réaliser un relevé
de cotes techniques et
photographiques du local
puis de retranscrire
informatiquement le projet.

Plans Etat des lieux



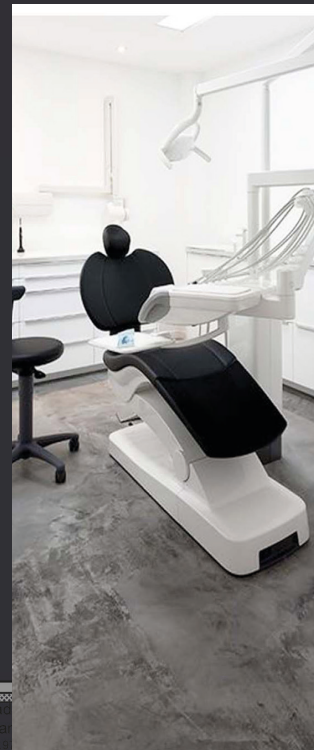
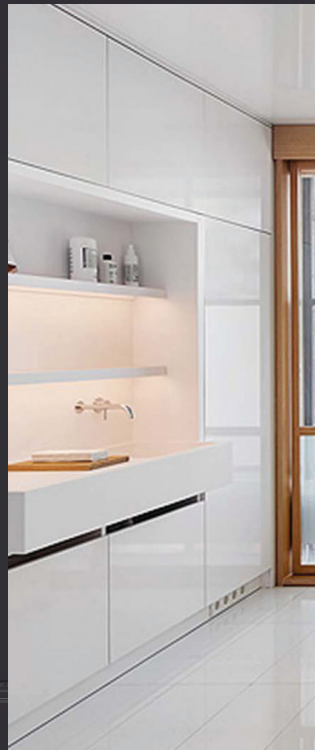
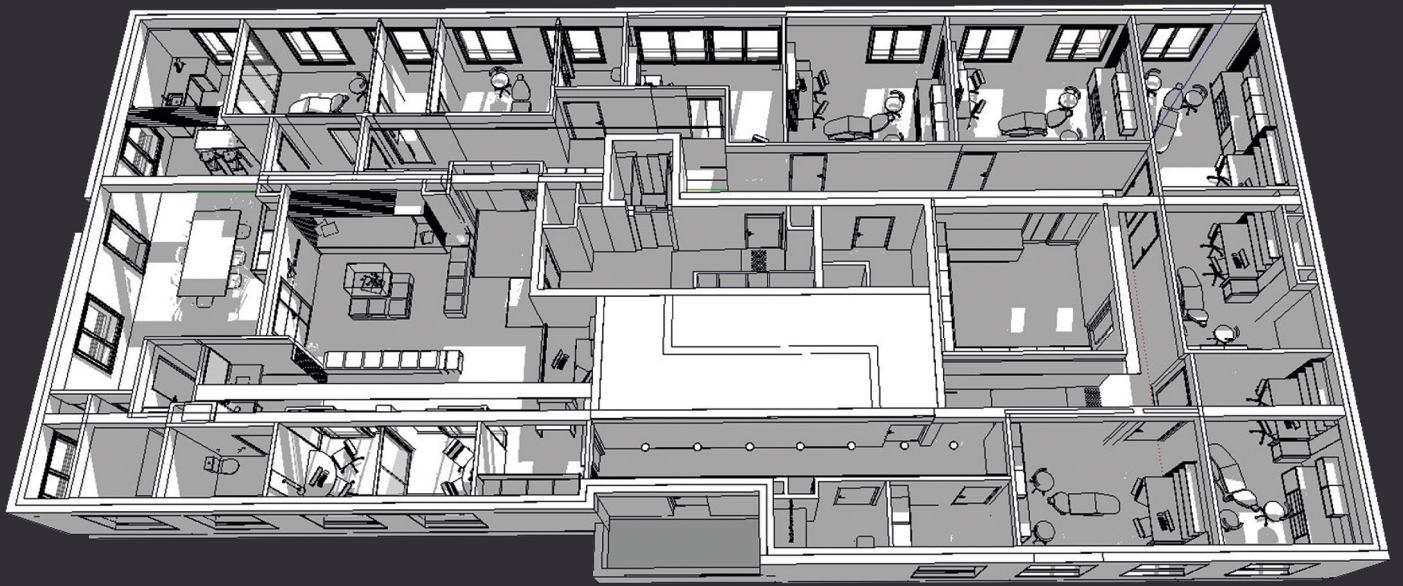
ESQ Esquisses de faisabilité

02



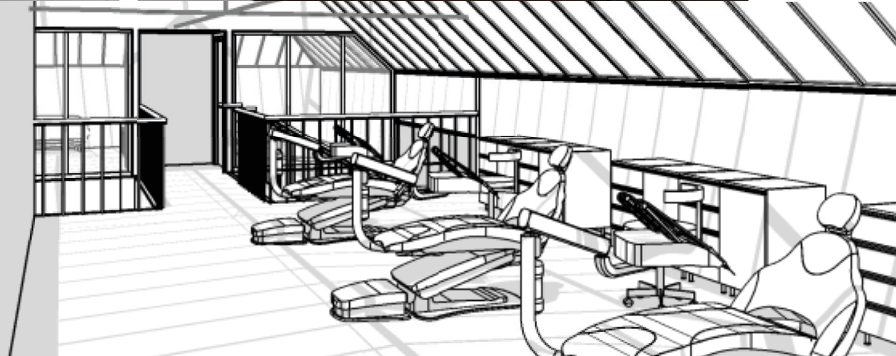
La phase Esquisse est une mise au point du cahier des charges afin d'orienter le projet et de permettre l'établissement de son enveloppe budgétaire. Sur la base des plans DWG fournis par le promoteur, nous proposons sous forme graphique 2 ou 3 versions d'aménagement en plans sommaires.



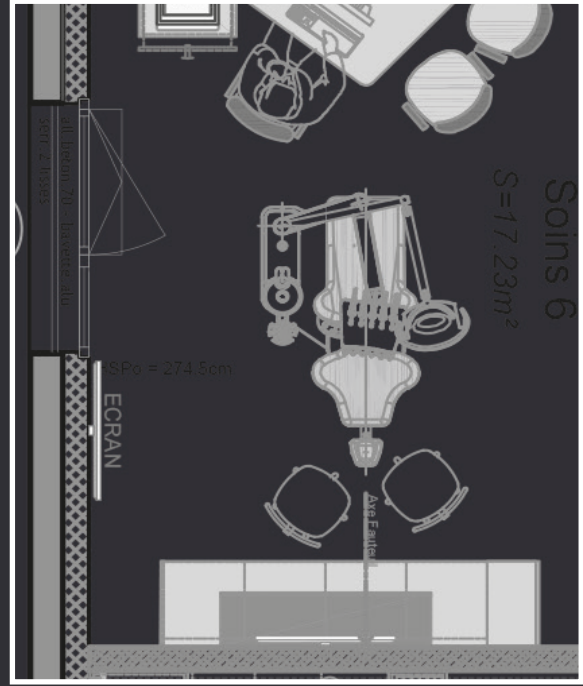


APS
Avant projet
Sommaire

03

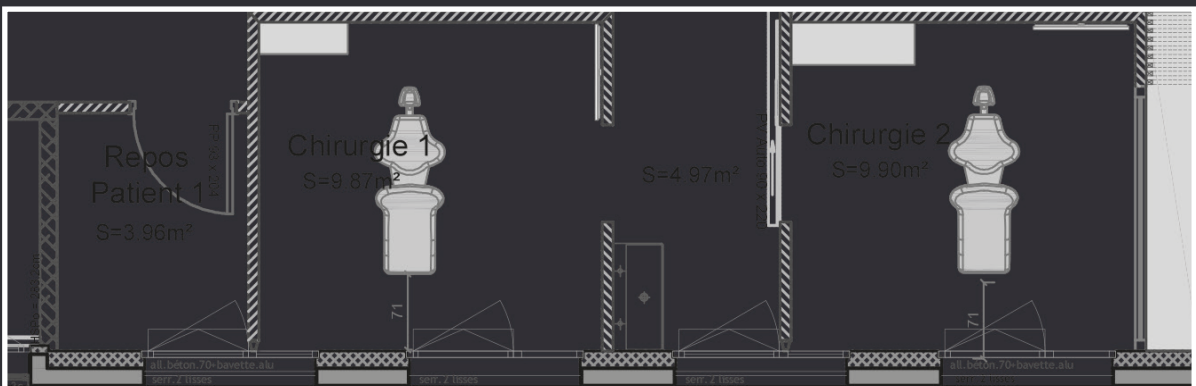
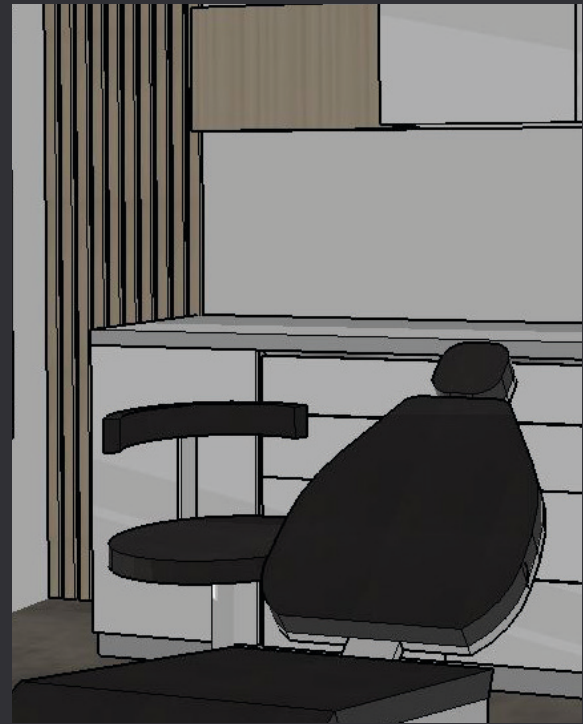


CREAJESIGN



Sur la base de la validation de l'Esquisse, la phase suivante est l'APS (Avant Projet Sommaire), qui regroupe les éléments graphiques permettant au praticien de visualiser son projet en plans/ coupes / façades / perspectives.

Avec la réalisation de planches tendances, nous orientons l'ambiance des lieux et la décoration intérieure, nous pré-selectionnons des matériaux. Ces différentes étapes permettent d'établir une approche budgétaire.



AT . PC . DP

Dossiers Administratifs

04



La Phase de Dossiers Administratifs est nécessaire dès lors que vous créez, aménagez ou modifiez un local. Toutefois, il faut différencier les types de dossiers:

AT - L'Autorisation de Travaux

C'est un dossier permettant la vérification des règles de Sécurité Incendie et des règles d'Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR), lorsque vous réalisez des travaux dans un Etablissement Recevant du Public (ERP).

DP - La Déclaration Préalable

C'est une autorisation d'urbanisme, qui est obligatoire pour des travaux modifiant l'aspect extérieur, elle est également exigée pour des constructions nouvelles ou l'extension d'un bâtiment existant. La surface de plancher créée ne doit pas excéder 20m² et la destination d'un bâtiment ne doit pas changer.

PC - Le Permis de Construire

Le Permis de Construire (PC) est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet.

Il concerne les constructions nouvelles de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, les travaux d'extension ou liés à un changement de destination peuvent également être soumis à permis.

Le recours à un architecte est obligatoire pour tous les projets d'agrandissement, qui portent la surface de plancher ou l'emprise au sol de la construction existante à plus de 150 m².



MINISTRE CHARGÉ DE LA CONSTRUCTION

Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)

Cette demande fait suite à un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) approuvé : Oui Non

Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation



N° 13824*04

Cadres 1 à 3 Informations nécessaires à l'instruction de l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public

Cadre 4 Informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application de l'article R. 111-19-17, R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation

Cadre 5 Informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité

Cadre 6 Engagement du demandeur

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant de public
- vous souhaitez réaliser les travaux de mise en accessibilité d'un établissement recevant du public dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée
- Les travaux projetés ne sont pas soumis ni à un permis de construire ni à un permis d'aménager

Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de l'autorisation
AT _____

Le cas échéant, n° de la déclaration préalable² effectuée au titre du code de l'urbanisme :

Date de dépôt en mairie : _____

1 - Identité du demandeur. Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre^{1a}

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et dénomination : _____

N° Siret : _____

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance à défaut de N° Siret : _____

2 - Coordonnées des ou du demandeur(s) Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre²

Adresse Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal _____ BP _____ cedex _____

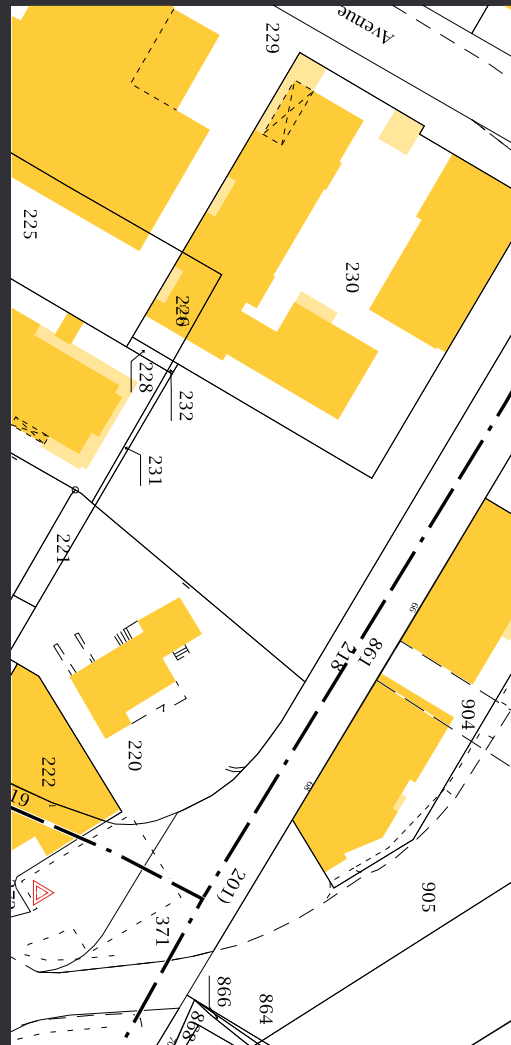
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Indicatif si pays étranger : _____ Courriel : _____ @ _____

¹ Votre projet peut également être soumis au respect de la réglementation de l'urbanisme et nécessiter l'obtention d'une déclaration préalable notamment s'il entraîne un changement de destination du bâtiment, modifie des structures porteuses ou le volume d'une construction existante. Si une déclaration préalable est nécessaire, elle sera instruite en parallèle de la présente autorisation.

² Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessus. Une copie des décisions concernant les autorisations de travaux sera adressée aux autres demandeurs, lesquels seront co-titulaires de l'autorisation.

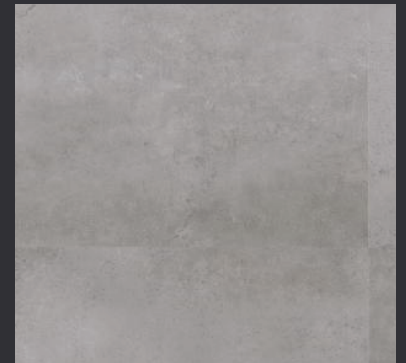
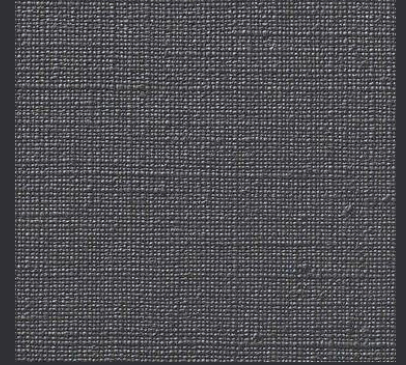


APD
Avant projet
Définitif

05



Suite à la validation de l'APS , nous réalisons un dossier d'Avant Projet Définitif (APD) avec des perspectives représentant les endroits stratégiques du Cabinet Dentaire,(Entrée, Accueil, Attente...). Le Dossier de Consultations des Entreprises (DCE) regroupe tous les plans et les sélections des matériaux et mobiliers nécessaires à l'élaboration d'un devis quantitatif. Ensuite nous assurons le lien avec les différents bureaux d'études externes pour synthèse architecturale et technique du projet.



GRIS PERSEE
CH2 1109

BLEU BUTON
CH11 0868

SOL PVC
coloris chêne clair

ZONE ATTENTE
Papier peint motif aquarelle paisible bleue

ZONE ACCUEIL
Claustra bois en chêne

ZONE ATTENTE
Chaise+guéridon

VUE GENERALE

PRO . TRAVAUX

Gestion du Chantier

La phase que nous appelons PRO regroupe les plans / coupes / élévations techniques, carnet de détails nécessaires à la réalisation du chantier.

Ces derniers permettent au chef de projet de piloter l'ensemble des entreprises lors des travaux.

006



Phase economie :

Sur la base d'un dossier d'avant projet détaillé validé, définition d'un devis descriptif quantitatif :

- appels d'offres réalisés avec des entreprises référencées par notre service achat
- analyse des offres
- devis descriptif quantitatif détaillé



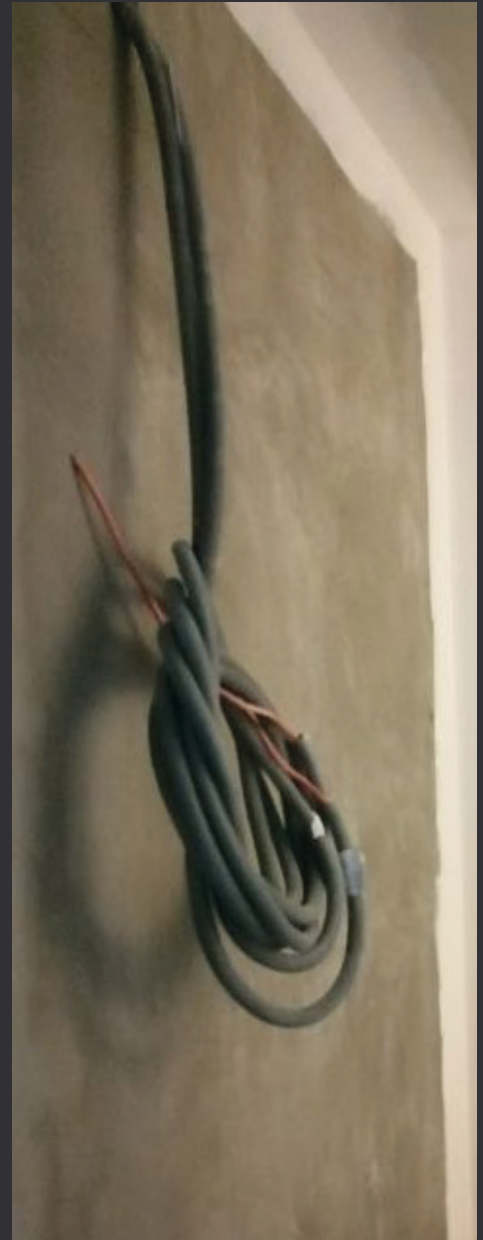
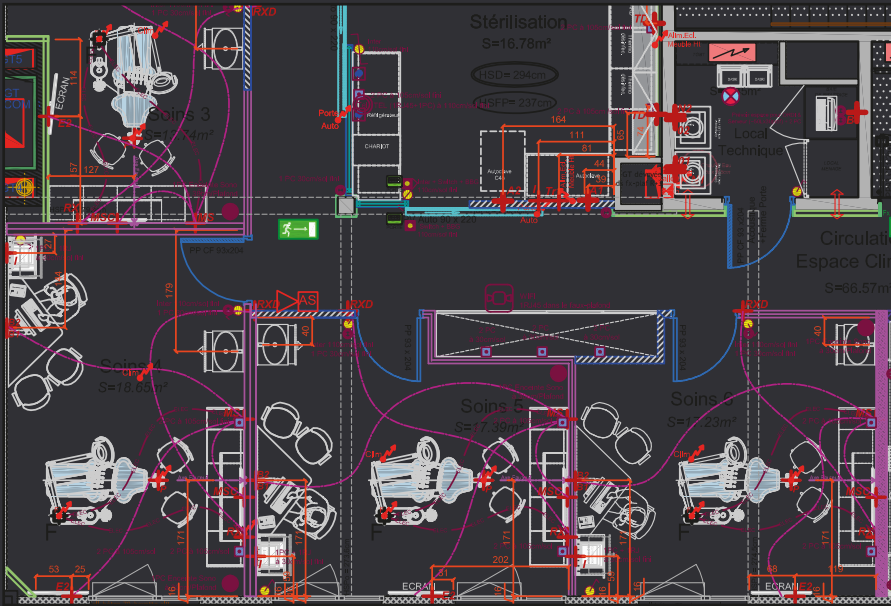
Phase pilotage travaux :

Sur la base du dossier plans d'exécution validé et du devis signé :

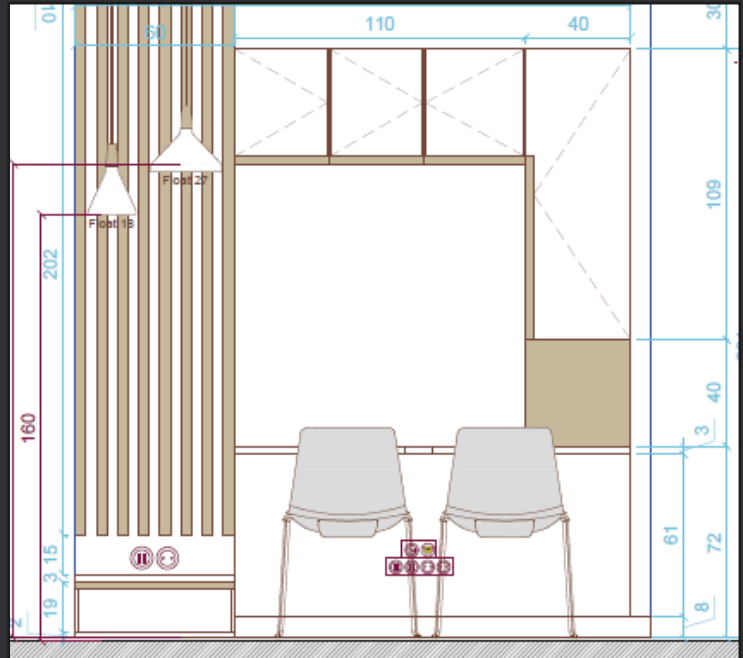
- suivi quotidien du chantier
- réunions hebdomadaires
- pilotage des installateurs (dentaires)



CREADESIGN



- EDL - PLAN
- EDL - COUPES
- PROJET- PLAN
- PROJET- COUPES
- PROJET - CLOISONS & MENUISERIES INTÉRIEURES
- PROJET - MENUISERIES INTÉRIEURES
- PROJET -FAUX PLAFONDS
- PROJET - PRÉPARATION SOLS
- PROJET - REVÊTEMENT DE SOLS & PLINTHES
- PROJET - REVÊTEMENTS MURAUX
- PROJET - ELECTRICITÉ
- PROJET - ELECTRICITÉ DENTAIRE
- PROJET - ECLAIRAGE
- PROJET - PLOMBERIE
- PROJET - CHAUFFAGE / VENTILATION / CLIMATISATION
- DETAILS - CARNET DENTAIRE
- DETAILS - CARNET AGENCEMENT



RECEPTION



Votre projet s'achève par la réception de chantier; à cet instant le cabinet est finalisé, équipé et meublé selon vos envies et besoins.





CREA DESIGN

Siège social

-Chambéry-

406 chemin de charrière neuve
73000 Chambéry
info@crea-design.fr

Responsable commercial

Jean Luc MOLEINS

+33(0) 6 37 02 91 53
jlmoleins@crea-design.fr

Agence Paris Nord de France

-Paris-

13 rue Angiboust
91460 Marcoussis
info.paris-norddefrance@crea-design.fr

Agence Centre Est

-Lyon-

3 chemin des cytises
69340 Francheville
info.aura@crea-design.fr

Directeur commercial

Arnaud DEROUX

+33(0)6 84 69 80 71
aderoux@crea-design.fr